

SALARIÉS CONTRACTUELS DU GPU

MÉDECINE SPÉCIALISÉE GRÂCE À L'UNSA, VOUS Y AVEZ DROIT !

Depuis le 1^{er} septembre, les agents contractuels du GPU SNCF ont accès à la médecine spécialisée dans les centres médicaux de la SNCF, sans avance de frais.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il suffit de prendre rendez-vous auprès d'un spécialiste *via* la plate-forme *Clic RDV*.

- › **Intranet** : <http://services.rh.sncf.fr/clicrdv>
- › **Extranet** : <https://extranet.sncf.com/clicrdv>
- › **Interface salarié** : <https://interface-salarie.sncf.fr>

LA LISTE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Afin de connaître les spécialités accessibles par cabinet médical SNCF, l'annuaire est à votre disposition à cette adresse : <https://bit.ly/3ejNmVF>

QUE DOIS-JE APPORTER LORS DU RDV ?

Munissez-vous de la lettre de votre médecin traitant prescrivant la consultation d'un spécialiste (à l'exception des rendez-vous ophtalmologiques et gynécologiques) et de votre carte vitale.

DOIS-JE AVANCER DES FRAIS ?

Non, aucune avance ne vous sera demandée ! N'oubliez pas votre carte vitale.

VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'UNSA POUR OBTENIR DES DROITS NOUVEAUX POUR TOUS LES SALARIÉS DU FERROVIAIRE !

UNE EXIGENCE DE L'UNSA !

Cette ouverture de la médecine spécialisée SNCF aux contractuels du GPU constitue une décision d'intérêt général en matière de santé publique et une vraie plus-value pour les salariés concernés, que l'UNSA n'a cessé de revendiquer auprès des cabinets ministériels, de la DRH du GPU et au sein de la Commission supérieure de la santé (CSS).

QUELLES SPÉCIALITÉS ?

Voici quelques exemples en fonction de votre cabinet médical :

- › ophtalmologie ;
- › cardiologie ;
- › gynécologie ;
- › neurologie ;
- › dermatologie ;
- › pneumologie ;
- › psychiatrie, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez le tract UNSA d'avril dernier sur ce sujet en cliquant sur le visuel ci-contre ou en allant sur <https://bit.ly/3B7tVis>

